

TOUT COMPRENDRE DU PROJET DE **VALORISATION ÉNERGÉTIQUE** DE NOS DÉCHETS





Le mot du Président

Michaël LAVILLE

Malgré les efforts de prévention et de tri, notre consommation produit et produira toujours une part de déchets ultimes non évitables et non valorisables. Ces déchets doivent pourtant être éliminés.

L'orientation prise depuis deux ans d'étudier la valorisation énergétique est un choix politique assumé.

Ne disposer que d'une seule installation de traitement par mise en décharge n'est aujourd'hui plus acceptable.

Toutes les lois et le contexte de crises successives nous poussent en effet à prendre le chemin de la transition énergétique.

Ce changement fondamental de pratique s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, de boucles locales d'énergie et d'écologie industrielle et territoriale.

L'objectif est bien d'assurer l'avenir et d'apporter une autonomie en matière de traitement des déchets.

Nous ne devons pas rester dépendants d'opérateurs privés qui fixent leurs conditions et leurs prix.

Ce sont tous ces points que les élus de Calitom associés à des collectivités voisines ont décidé d'approfondir dans l'intérêt des charentais.

C'est pourquoi, en 2023, une large concertation publique sera lancée pour faire de ce projet un projet territorial et l'intégrer au mieux dans son environnement.



État de la situation actuelle des déchets charentais

Aujourd'hui, nos déchets résiduels sont intégralement enfouis. Ce sont 90 000 tonnes de déchets non valorisables qui sont chaque année mis en décharge.

Bien que la quantité de déchets ait déjà diminué de 23% en 10 ans, que le tri des charentais soit exemplaire et que les ambitions en matière de prévention soient très fortes pour les années à venir, **il faut bien reconnaître qu'il existera toujours une part de déchets résiduels à prendre en charge.**

184 kg

d'ordures ménagères par habitant et par an en Charente

2021

234 kg

d'ordures ménagères par habitant et par an en Région Nouvelle-Aquitaine

2020

254 kg

d'ordures ménagères par habitant et par an en France

2020

Pour réduire les ordures ménagères, des progrès importants devront encore être réalisés en poursuivant les actions de prévention des déchets, en améliorant le tri des restes alimentaires, en limitant les erreurs de tri et en organisant l'arrivée des nouvelles filières REP* et notamment celle des textiles sanitaires (protections hygiéniques, couches, lingettes...).

* Responsabilité Élargie des Producteurs (financement, organisation et mise en place de solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées par les producteurs et distributeurs)

Catégories de déchets à traiter (Chiffres de 2021 - Charente)

« Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment. Ils doivent donc être éliminés. »



65 000 tonnes*
d'ordures ménagères
(sacs noirs)



20 000 tonnes*
non-encore valorisables
en déchèterie



5 000 tonnes*
de refus de tri
(17% d'erreurs dans les sacs jaunes)

LES DÉCHETS UNE RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE

Traiter les déchets et limiter les coûts dans le futur : les pistes étudiées

Pour réduire le coût des déchets et s'inscrire dans une logique environnementale plus vertueuse, il n'existe que deux solutions : produire moins de déchets et changer de mode de traitement.

Les conditions préalables à une nouvelle installation de traitement :

- **respecter la réglementation** européenne, nationale et le plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- fournir **une solution pérenne**, de haute performance environnementale et économiquement viable ;
- s'affranchir de la dépendance aux opérateurs privés pour apporter **une plus grande autonomie au territoire** ;
- **garantir l'accessibilité des camions à la friche SNPE par une amélioration du réseau routier.**



Les avantages de la valorisation énergétique

Dans le contexte économique et réglementaire actuel, le développement d'équipements capables d'alimenter des réseaux de chaleur et de produire de l'énergie doit nécessairement être étudié.



**Participer
à la transition
énergétique**



**Maintenir
l'objectif de réduction
des déchets**



**Réduire l'impact
environnemental
des activités
industrielles**



**Fixer l'activité
économique locale,
préserver et
développer l'emploi**

Une solution de valorisation énergétique nécessite au préalable de confirmer qu'il existe bien un besoin sur le territoire (chaleur notamment). Une étude technico-économique a identifié les principaux consommateurs d'énergie pouvant être alimentés en substitution de gaz naturel. La mise en adéquation du besoin énergétique et du besoin de traitement a permis l'élaboration de plusieurs scénarios de valorisation adaptés à la situation charentaise.

Plusieurs scénarios examinés

Toutes les études déjà réalisées par Calitom au cours des dernières années en matière de valorisation énergétique ont été synthétisées avec l'appui de bureaux d'études spécialistes du sujet. 3 scénarios de traitement des déchets résiduels et plusieurs terrains d'implantation ont été analysés et évalués selon différents critères.

- **RÉGLEMENTATION** : cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, avec les textes nationaux et européens ;
- **SOCIAUX** : emplois créés, conditions de travail, éventuelles nuisances ;
- **FINANCES** : investissement, coût de fonctionnement.
- **ENVIRONNEMENT** : impact local, emprise foncière, empreinte carbone... ;
- **BILANS DE FONCTIONNEMENT** : valorisation matière, énergétique, évolutivité de l'installation, autonomie de traitement ;



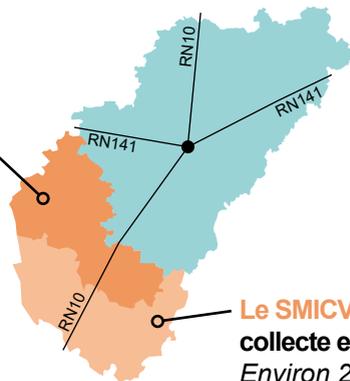
UN RÉSEAU DE CHALEUR ET

Mutualisation et solidarité inter-collectivités

Deux collectivités limitrophes de la Charente sont également soumises à une inflation sans précédent des coûts de traitement et à une situation de tension sur les capacités des décharges privées de la région.

Celles-ci ont manifesté le souhait de travailler aux côtés de la Charente à la définition d'un outil commun pour la valorisation énergétique de nos déchets résiduels.

La communauté de communes de la Haute Saintonge (entente intercommunale existante avec Calitom pour la gestion du centre de tri Atrion)
Environ 70 000 habitants



Le SMICVAL du Libournais, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers
Environ 205 000 habitants



Il est évident que les stratégies de mutualisation des ressources et des investissements au travers d'une installation de valorisation énergétique des déchets présentent un intérêt commun pour les charentais ainsi que pour nos administrés.



Claude BELOT
Président de la CDC de la Haute Saintonge



Sylvain GUINAUDIE
Président du SMICVAL



UN PROJET DE TERRITOIRE

Pour les industries locales

Une démarche d'économie circulaire

Une unité de valorisation énergétique constitue une solution de substitution aux industries locales fortement dépendantes du gaz naturel.

Des industriels intéressés

Cette énergie disponible à un prix stable et concurrentiel favorise le maintien des acteurs économiques et de leurs équipes sur le territoire.

Pour un territoire d'activité et de vie

La valorisation énergétique des déchets est en capacité d'alimenter des quartiers résidentiels et de structures publiques comme le centre hospitalier d'Angoulême.

Un projet d'unité de valorisation énergétique s'inscrit pleinement dans la démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) de l'agglomération.

Chaleur ou électricité pour des foyers et le centre hospitalier

1 solution pertinente mise en évidence qui doit maintenant être confirmée par des études et une concertation publique



La création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE).



Un partenariat avec la CDC de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais.



Le choix d'un site à étudier au plus près des consommateurs de chaleur sur la friche de la Société Nationale des Poudres et Explosifs d'Angoulême.



Des gains environnementaux, notamment la division par 2 de la consommation en gaz naturel de GrandAngoulême ou l'équivalent de la consommation de 27 000 foyers.



DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Des enjeux et des obligations réglementaires, environnementaux mais aussi financiers

Actuellement, le traitement des déchets résiduels de la Charente repose exclusivement sur la mise en décharge. Grâce aux efforts de prévention, les tonnages d'ordures ménagères et de déchets non-valorisables ont déjà fortement chuté mais il restera toujours une part à prendre en charge.

Début 2022, les élus du comité syndical de Calitom ont décidé de sortir du tout-enfouissement (délibération du 8 février 2022) et de rechercher une solution plus vertueuse pour l'environnement pour plusieurs raisons.

Une réglementation de plus en plus stricte condamnant la mise en décharge

La Directive européenne sur les déchets et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ont fixé des objectifs forts de réduction de l'enfouissement :

- 50% de déchets enfouis en moins entre 2010 et 2025 ;
- 65% des déchets ménagers valorisés en 2025 ;
- l'enfouissement sera limité à 10% maximum des déchets produits en 2031.

Des capacités de traitement en baisse

Les déchets résiduels de la Charente sont enfouis à Ste-Sévère. Ce dernier site en exploitation sur le département stocke 70 000 t/an. L'arrêté préfectoral qui régit le fonctionnement de cette installation a prévu que sa capacité soit réduite à 40 000 t/an en 2025. Plusieurs sites de Nouvelle Aquitaine fermeront aussi d'ici 10 à 20 ans laissant certains territoires sans solutions locales de traitement.

Le poids financier de la TGAP

Pour inciter collectivités et citoyens à agir afin de réduire les déchets enfouis, la Loi de Finances 2019 a augmenté fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'enfouissement au cours des prochaines années.

La dépendance à l'enfouissement et le recours à des installations extérieures de la Charente sont problématiques. Cette situation va très lourdement affecter les budgets à venir.



Trajectoire connue de la TGAP sur l'enfouissement jusqu'en 2025
(€/tonne enfouie)
soit + 4M€ de fiscalité pour les charentais



Ce contexte a conduit Calitom à lancer des études, dès 2020, sur l'optimisation du service de collecte, la modernisation du réseau de déchèteries, l'amélioration du tri et sur les techniques de traitement des déchets.

**CES DÉCHETS RÉSIDUELS REPRÉSENTENT
UNE RESSOURCE NON NÉGLIGEABLE POUR
FOURNIR CHALEUR ET ÉLECTRICITÉ
AU TERRITOIRE**



CONCERTATION PUBLIQUE



Une fois toutes les conditions réunies, les études préalables de faisabilité seront lancées : études d'impact, études des risques sanitaires, études faune-flore, études géotechniques... C'est ce qui a été décidé, en responsabilité, par les élus charentais.

- 13/10/2022 : avis favorable du Bureau Syndical de Calitom ;
- 13/10/2022 : avis favorable de la Conférence des Présidents d'EPCI de Charente ;
- 18/10/2022 : avis favorable de la Commission « Services Industriels et Infrastructures » de Calitom ;
- 25/10/2022 : décision actée par le Comité Syndical de Calitom.

Dès le début du projet, en 2023, **mise en place d'une concertation publique**

Au cours de cette période d'échanges, toutes les parties prenantes seront associées.



Élus



Population



Acteurs
économiques



Associations



Partenaires
institutionnels

Co-construire le projet ensemble : ce dialogue permettra de présenter les données des premières études et de recenser l'opinion des charentais. Tous les acteurs pourront faire remonter leurs questions et/ou remarques afin que ces attentes puissent être intégrées au mieux à la définition du projet.

Comme les élus de Calitom s'y sont engagés, ce projet sera partagé et accompagné d'un échange transparent avec les acteurs locaux et la population.

Pour permettre une parfaite information de tous, **un comité de pilotage** sera constitué afin de maintenir ce dialogue sur toute la durée du projet.

• **Concertation** : le dossier complet des études sera disponible et accompagné des registres et formulaires destinés à relever les questions et observations de chacun.

• **Une réunion publique** sera également programmée au lancement de ces échanges.

Les dates de la concertation seront prochainement définies et communiquées à tous.

Informations déjà disponibles sur le site internet www.calitom.com